



# Bulletin d'inscription saison 2019-2020- Licence annuelle validité 2 septembre 2019 au 31 aout 2020



S'agit-il d'une première inscription ?

Ou d'un transfert

OUI

Complétez les rubriques

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



NON

N° licence

Complétez les rubriques 9 10

En cas de changement compléter 4 5 6 7 8

LE LICENCIÉ

1 Nom : \_\_\_\_\_ 2 Prénom : \_\_\_\_\_ 3 Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Sexe :  F  M Nationalité : \_\_\_\_\_

4 Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

5 Téléphone domicile :         Portable :

6 Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ (adresse mail valide pour recevoir votre licence et les informations)

LA LICENCE

7 S'agit-il d'une licence Handisport (FFH) : Oui  Non  D'une licence Sport Adapté (FFSA) : Oui  Non

8 Armes et pratiques Disciplines Cibles & Parcours : Arc poulie  Classique  BareBow  Arc poulie nu  Arc droit  Arc chasse  Arc libre

9 Licences et tarifs (cocher le tarif choisi *)		Tarif licence
Les prix indiqués incluent l'assurance individuelle accident (0.25€)		*
Licence adulte (1)(2)	Compétition (FFTA+FFSA ou FFH)	121€
Licence adulte (1)(2)	Compétition FFTA (déjà licencié FFSA ou FFH)	89€
Licence adulte (1)(2)	Loisir (licence FFSA ou FFH seule)	72€
Licence jeune (1)(2)	Compétition (FFTA+FFSA ou FFH)	101€
Licence jeune (1)(2)	Compétition FFTA (déjà licencié FFSA ou FFH)	69€
Licence jeune (1)(2)	Loisir (licence FFSA ou FFH seule)	66€
Adhésion club	Adhérent(e) licencié(e) FFSA autre structure	40€



Mode de règlement :

Chèque (à l'ordre «1ère Cie d'archers Rochefortais»)

Chèque n° \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_

Espèces \_\_\_\_\_ €

Ticket sport ou autre \_\_\_\_\_ €

10 Date et signature de l'adhérent(e) (ou de son représentant légal)  
A faire précéder de la mention «Lu et approuvé», mineur : signature des parents

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur du club et accepte que les informations portées sur cette fiche soient traitées informatiquement, sachant que la loi du 6 janvier 1978 (art. 26 et 27) me donnent un droit d'accès et de rectification. (Tout changement d'adresse ou d'état civil doit être immédiatement signalé au président)

Je déclare également avoir pris connaissance au tableau d'affichage de la notice d'assurance mentionnant les coordonnées de l'assureur, le numéro de contrat, la période de validité, l'étendue et le montant des garanties. En outre, je déclare avoir été invité(e) à souscrire, refuser ou étendre mes garanties individuelles.

J'accepte d'être photographié(e) dans le cadre des activités du club. En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction de mon droit à l'image et à ne demander aucune contrepartie. Je donne l'autorisation au Club de présenter mon image dans le respect des droits et de ma personne pour toute diffusion, sur tous supports, jugée utile par le Club.

Joindre **IMPERATIVEMENT** à la demande :

► **Un certificat médical**

(1) La licencié FFSA compétition ou non-compétition s'adresse exclusivement aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique. Une attestation d'inscription dans un établissement spécialisé (sanitaire ou médico-social), un établissement de l'Education Nationale (classes intégrées), un établissement ou structure spécialisée (milieu hospitalier) devra être fournie au club. Sinon le certificat médical type attestant de la situation de handicap mental ou psychique sera fourni au club.

(2) Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive doit être fournie au club.

► **Une photo d'identité** (seulement pour une première inscription au SAR Tir à l'Arc ou si la dernière fournie est très ancienne)

► **Votre règlement** (Une réduction de 15 Euros est accordée à chaque inscription supplémentaire dans un même foyer.)

► joindre un document identifiant le tuteur et une autorisation de ce dernier.

Cadre réservé à la gestion

Contrôle  Trombinoscope

Comptabilité  Fichier FFTA

Fichier FFSA/FFH